

DELIBERATION 2026.09.15.02
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 15 SEPTEMBRE 2026

L'an deux mil vingt-six, le quinze septembre à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de RANNEE, s'est réuni en session ordinaire, au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Madame MOREL Karine, Maire.

Etaient présents : MOREL Karine, LAHAYE Stéphanie, DAGUIN Paul, PELISSON Patricia, TAILLANDIER Isabelle, LEBRETON Didier, MARTIN-CHUDEAU Patricia, BIZEUL Claude, GANACHE Jean-Michel, PELTIER Serge, TAILLANDIER Vincent, LEMARIE Florence, RIPOCHE Anthony.

Etaient absentes et excusées : BRIANTAIS Catherine excusée donne pouvoir à Stéphanie Lahaye ; DELANOE Nicole excusée donne pouvoir à GANACHE Jean-Michel.

Secrétaire de séance : Le Conseil Municipal a désigné TAILLANDIER Isabelle, conformément à l'article L2121-15 du CGCT, en qualité de secrétaire de séance.

Nombre de conseillers :

En exercice : 15
Quorum : 08
Présents : 13
Votants : 15

2026.09.15.02	A/R Institution de la taxe sur la vacance des locaux d'habitation.
----------------------	---

Madame le Maire expose les dispositions de l'article 1406 bis du code général des impôts permettant au Conseil municipal d'instituer la taxe d'habitation sur les logements vacants.

Elle rappelle les conditions d'assujettissement des logements et les critères d'appréciation de la vacance. Elle précise qu'en cas d'imposition erronée, les dégrèvements qui en résultent sont à la charge de la commune.

La délibération adoptée en 2013 instituant cette taxe doit être renouvelée pour permettre à la commune de continuer à la percevoir à compter de 2027, il est proposé au Conseil municipal de délibérer à nouveau.

Vu l'article 1406 bis du code général des impôts,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, par 14 voix pour et 1 voix contre :

- **DECIDE** d'instituer taxe sur la vacance des locaux d'habitation à compter de l'année 2027 ;
- **CHARGE** Madame le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux ;
- **AUTORISE** Madame le Maire à accomplir les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Pour copie certifiée conforme

Le 28 09 2026

Le Maire, Karine Morel

